

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

Séance du : 1<sup>er</sup> juin 2021 (en visioconférence – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

**N° : 1828**

**Budget Supplémentaire  
2021**

5 Membres (avec voix délibérative) présents : Anne Claudius-Petit (CR), Béatrice Aliphath (CR), Jean-François Luc (CR), Jacques Demanse (suppléant de Philippe Armengol, excusé, CA Grand Avignon), Didier Réault (CD 13)

2 Pouvoirs : Chantal Eymeoud (CR), excusée, donne pouvoir à Béatrice Aliphath (CR), Maud Fontenoy (CR), excusée, donne pouvoir à Anne Claudius-Petit (CR)

3 Membres (avec voix délibérative) excusés : Richard Miron (CR), Christian Mounier (CD 84), François Cavallier (CD 83),

Participaient également (non votants) : Carole Toutain (CD84), Jean-Philippe Chauvin (CA Grand Avignon), Céline Hayot, Valérie Raimondino, Delphine Vitali (CR), Guy Parrat, Sylvie Gaillard (CESER), Béatrice Orelle (CD13), Aurore Asso, Régine Viotti (NCA), Géraldine Biau (DREAL), Pierre Leroy (PETR Grd Briançonnais), Sophie Croquette (PETR Pays d'Arles)

Audrey Michel, Stéphanie Puteri, Sandrine Halbedel, Audrey Glorian, Sylvie Toubas, Christel Desiderio (ARBE)

**Membres titulaires présents ou représentés : 7 sur 10  
Quorum atteint**

**Considérant** Le budget supplémentaire 2021 de l'ARPE-ARB s'établit à 243.361,44 € en dépenses dont :

- 133.361,44 € en dépenses réelles,
- 110.000 € en ouvertures de crédits intégrant les dépenses de fonctionnement pour répondre au lancement d'un appel à projet et des dépenses d'investissement pour le financement de nouveaux équipements ou de nouvelles opérations,

et 133.361,44 € en recettes. Il permet d'intégrer de nouvelles recettes et d'ajuster les dépenses votées au budget primitif.

Ces dépenses à hauteur de 110.000 € sont financées par un prélèvement sur les excédents antérieurs, soit 50.000 € en fonctionnement et 60.000 € en investissement.

Comme annoncé lors du vote du BP 2021, l'Agence a souhaité mobiliser son excédent afin de répondre à des projets bien identifiés, permettant ainsi de réduire sa situation excédentaire.

Pour mémoire, il est rappelé que le Budget Primitif 2021 avait été voté après intégration des résultats budgétaires 2020. La structure du budget primitif avec la reprise des résultats a fait apparaître un excédent de fonctionnement de 543.127,27 € et un excédent d'investissement de 516.302,14 €.

Le budget supplémentaire 2021 permettra :

- D'intégrer des recettes nouvelles en section de fonctionnement,
- D'employer une part de l'excédent de la section de fonctionnement pour financer une opération d'éducation et sensibilisation à l'environnement et la biodiversité et une part de l'excédent de la section d'investissement pour financer de nouveaux équipements ou de nouvelles opérations,
- D'ajuster l'ouverture des crédits budgétaires prévus au BP 2021 par virements de crédits.

Pour les dépenses, les chapitres impactés sont le 011, le 012, le 65 et le 67 en fonctionnement et le 20 et le 21 en investissement.

**Lu** Le rapport de présentation

**Vu** Le projet de Budget Supplémentaire

**Ouï** L'exposé de la Présidente

**Considérant  
Les recettes** Le BS intègre des nouvelles recettes à hauteur de **133.361,44 €** :

- Le personnel : 46.455 € concerne la mise à disposition à titre onéreux d'un agent de catégorie B auprès du Conservatoire du Littoral
- Les recettes directes sur les missions : 82.930 €
- Les opérations d'ordre (transfert entre sections) : 3.976,44 € concernent un complément pour les dotations aux amortissements de matériel de bureau et informatique.

**Considérant  
Les dépenses**

Le BS 2021 intègre également des dépenses à hauteur de **243.361,44 €**, réparties comme suit :

- **133.361,44 € de dépenses réelles** pour réaliser des actions prévues au second semestre de l'année :
  - Chapitre 011 « Charges à caractère général » : 121.549 €
  - Chapitre 012 « Charges de personnel » : 2.900 €
  - Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 650 €
  - Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 800 €
  - Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : 3.486 €
  - Chapitre 042 « Opération d'ordre transfert entre sections » : 3.976,44 €
- **110.000 € en mobilisant de l'excédent** pour financer un appel à projets « Mobilisation citoyenne et biodiversité » et de nouveaux équipements ou de nouvelles opérations :
  - Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 10.000 €
  - Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 50.000 €
  - Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 50.000 €

**Considérant  
Les transferts  
de crédit**

Le BS intègre également des transferts de crédits de chapitre à chapitre et dans un même chapitre pour palier à certaines dépenses plus onéreuses dont les crédits insuffisants avaient été votés au BP ou pour des dépenses imprévues. Ils sont aussi effectués pour régler des dépenses sur des articles budgétaires adaptés.

Aussi, le budget étant voté par chapitre, toute modification affectant un chapitre est donc conditionnée par l'approbation du Comité Syndical.

Les chapitres impactés sont le 011 et 012 en fonctionnement et les 20 et 21 en investissement.

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide**

- d'adopter chapitre par chapitre le Budget Supplémentaire 2021.

Fait et délibéré à Marseille, le 1<sup>er</sup> juin 2021



Pour copie conforme,  
**La Présidente,**  
**Anne CLAUDIUS-PETIT**